



Succession et indivision sur les biens mobiliers

Par **angi2a**, le **07/03/2010** à **01:57**

Bonsoir

Voilà ma maman est décédée le 17 mai 2009, j'ai 2 frères et 1 sœur (premier mariage de ma maman) et moi je suis l'unique fille de son deuxième mariage. Mon père est décédé il y a 7 ans.

Ils ont acquis un bien immobilier, de par la mort de mon père j'ai hérité de 50% de la maison. Ma mère n'étant plus, mes frères et sœur se sont ligüés contre moi pour me faire abandonner l'héritage de ma mère (chose que je ne veux pas bien sûr). La maison étant en vente, ils m'ont dit que si je ne laisse pas ma part, ils ne seront pas d'accord pour vendre (3 ventes sont passées sous le nez).

Que dois-je faire car je veux la vendre, je n'ai pas les moyens de racheter leur part ?

Une autre question : est-ce normal que aucun papier n'ait été fait pour la succession de ma mère ? ni acte de notoriété (qui doit être établi 1 mois après le décès), ni acte de propriété.....

merci d'avance, je ne sais plus quoi faire